



#### **RETURN BIDS TO:**

### RETOURNER LES SOUMISSIONS Á:

Agence Parcs Canada 635, 8° Avenue S.-O., bureau 1300 Calgary (Alberta) T2P3M3 Télécopieur : 403-292-4475

# AMENDMENT / MODIFICATION 002

#### Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Soumission aux: l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

# Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada Bureau 1300 635, 8e Avenue S.-O. Calgary (Alberta) T2P3M3

Title-Sujet Remplacem Parc nation		ilisati	ion des berges du ruisseau Monarch	
Solicitation No No. de l'invitation 5P420-16-5309/A			<b>Date:</b> 23 décembre 2016	
GETS Reference No. – No de reference de SEAG PW-16-00760203			Amendment No N° de la modif. 002	
Solicitation Closes:				
<b>at</b> – <b>á</b> 14 h	on – le 5 janvier 2017 Time Zone - Fuseau horaire MST - HNR			
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: □ Destination: ☑ Other-Autre: □				
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Jen Maheu				
Telephone No No de téléphone			Fax No. – No de FAX:	
(403) 292-8502			(403) 292-4475	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction:				
See Herein – Voir ici				

### TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behal Nom de la personne autorisée a signer au no	
Titale - Titre	
Telephone No N° de telephone:	
Facsimile No N° de télécopieur:	
Signature	Date



Solicitation No. - N° de l'invitation 5P420-16-5309/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client 5215074

Amd. No. - N° de la modif. 002

Buyer - l'acheteur Jen Maheu

File Name - Nom du dossier

Remplacement de ponceau et stabilisation des berges du ruisseau Monarch – Parc national Yoho

#### **Modification 02**

La présente modification vise à répondre aux questions formulées par les soumissionnaires au cours de la visite du chantier qui a eu lieu le 22 décembre 2016.

- Q1 Démolition de l'abri : Doit-on enlevé le béton?
- R1 Non, le béton reste en place.
- Q2 Général : Peut-on utiliser la carrière Ottertail pendant ce projet?
- R2 Non.
- Q3 Général : Y a-t-il des matériaux fournis par le propriétaire.
- R3 Non, tous les matériaux doivent être fournis/installés par l'entrepreneur.
- Q4 Démolition de l'abri : Doit-on enlever/éliminer le poêle?
- R4 Le poêle doit être débranché de la cheminée et enlevé de l'abri vers un terrain de camping adjacent avant la démolition de l'abri. Parcs Canada récupérera le poêle pour l'utiliser à un autre endroit.
- Q5 Démolition de l'abri : Mis à part les bardeaux de cèdre, y a-t-il des matériaux de couverture de toit sous ces bardeaux?
- **A5** Cette information n'est pas disponible.
- Q6 Général : Des permis de démolition sont-ils nécessaires pour ce projet?
- R6 Non. Un permis d'activité restreinte sera exigé pour les travaux, Parcs Canada délivrera ce permis avant le début de la construction. Un permis de construction sera également fourni par Parcs Canada.
- Q7 Démolition de l'abri : Que doit-on faire avec le câble électrique qui est branché à l'abri?
- A7 L'entrepreneur doit sectionner le conduit/câble électrique 500 mm au-dessus du niveau du sol. Les luminaires existants (2) à l'intérieur de l'abri doivent être enlevés et remis à Parcs Canada avant la démolition de l'abri. L'alimentation est actuellement déconnectée de cet abri.
- Q8 Démolition de l'abri : La partie inférieure de l'abri contient-elle de la peinture au plomb?
- A8 Reportez-vous aux résultats des analyses figurant dans les documents d'appel d'offres.
- Q9 Général : Où dont-on déneiger?
- A9 L'entrepreneur est responsable du déneigement de la route de la vallée de la Yoho, à l'est de l'entrée du terrain de camping Monarch. L'entrepreneur doit maintenir une bande de neige de 2,5 m sur le côté sud de la route afin de faciliter l'utilisation de l'équipement pour le traçage des pistes de ski de fond. L'entrepreneur est également responsable de tout déneigement requis pour les aires de stationnement ou l'accès au site dans le terrain de camping Kicking Horse. Des dos d'âne sont installés entre la route de la vallée de la Yoho et le kiosque d'entrée du terrain de camping Kicking Horse sur les deux voies d'entrée/sortie, l'entrepreneur doit localiser et protéger ces bosses de vitesse avant le déneigement.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.